

Des tueurs parmi nous?

Des gens suspectés par le Rwanda d'avoir trempé dans le génocide circulent librement en Europe, y compris en Belgique. Le dossier de certains d'entre eux est accablant. Enquête.

Treize ans après le génocide rwandais, il est inacceptable que des génocidaires continuent de vivre en toute liberté en Europe ! » Tel était le cri de colère lancé, en avril dernier, par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme et l'ONG britannique Redress (Réparation), lors d'une conférence commémorant les trois mois tragiques qui virent l'extermination de centaines de milliers de Tutsi. Qui sont les suspects ? La dernière liste publiée par le gouvernement rwandais remonte à mai 2006. Y sont répertoriés 93 suspects de première catégorie c'est-à-dire des planificateurs du génocide, réfugiés à l'étranger, dont 37 résideraient dans l'Union européenne. Ces listes ne sont pas des plus fiables : d'aucuns ont démenagé, d'autres ont déjà été jugés. Des dossiers sont vides. Des noms disparaissent : Kigali gratifie certains de postes à l'étranger afin d'y désarticuler les structures de l'ancien régime.

Cela dit, des noms reviennent de

Ossements conservés au Mémorial de Murambi.

Un rescapé du génocide.

liste en liste. Or les Etats de l'Union européenne ont l'obligation de poursuivre en justice les crimes de génocide. Sans succès. Car la législation nationale des pays européens permet trop rarement ce type de poursuite. Ainsi, faute de lois adéquates, le Royaume-Uni pourrait extraditer des suspects vers le Rwanda. Mauvaise idée : les tribunaux rwandais, sont loin de remplir les conditions pour mener des procès équitables. Parfois, les manquements sont tout simplement « injustifiés », accusent les deux organisations, qui visent principalement la France. Or des plaintes ont été déposées depuis longtemps, notamment contre l'abbé Wenceslas Munyeshyaka, le très controversé curé de la paroisse de la Sainte-Famille à Kigali, lieu de terribles massacres. Condamné par contumace, au Rwanda, à la prison à vie, le prêtre a finalement été placé sous contrôle judiciaire à Gisors, dans l'Eure, où il continue d'exercer son ministère...

Une goutte d'eau dans l'océan

Tous les Etats membres ne demeurent pas inactifs, cependant : la Finlande, le Danemark et les Pays-Bas ont procédé à des inculpations. Un procès s'est déjà tenu en Suisse, devant une cour militaire. Mais c'est la Belgique qui a pris quelques longueurs d'avance. Forte de sa loi de compétence universelle pour les crimes de droit international humanitaire, elle a déjà bouclé deux procès de Rwandais,

six personnes au total, condamnées à des peines atteignant jusqu'à vingt ans de prison. Actuellement, un septième Rwandais est jugé par la cour d'assises de Bruxelles : l'ex-major Bernard Ntuyahaga, accusé du massacre des dix Casques bleus belges et d'un nombre indéterminé de personnes. Un quatrième procès est en attente, celui d'Ephrem Nkezabera, arrêté à Bruxelles en 2004. Il est accusé d'avoir joué un rôle majeur dans l'équipement des milices Interahamwe, qui furent

les fers de lance du génocide.

Au vu du nombre total d'individus susceptibles d'avoir trempé dans le génocide, ces procès ne sont qu'une goutte d'eau dans l'océan : « La Belgique concentre sur son territoire un nombre ahurissant de suspects », estime Rakiya Omaar, directrice de l'ONG African Rights et inlassable traqueuse de génocidaires. Combien ? Trois cents peut-être, en ce compris les militaires de l'ancienne armée. C'est une épreuve terrible pour les survivants, se trouvant parfois nez à nez, en plein Bruxelles, avec les tueurs présumés de leurs familles. Au sein de la police fédérale, les dossiers « crimes contre l'humanité » occupent six enquêteurs. Mais on y refuse de communiquer le moindre nom : « Plus les infos sont nombreuses, plus le risque est grand de voir les individus ciblés disparaître du territoire », explique-t-on. D'où la nécessité d'une approche coordonnée au niveau européen, pour contrôler les mouvements de personnes et démasquer les fausses identités.

Tous les individus visés ne se cachent pas. Il suffit de se rendre au procès Ntuyahaga, où ils occupent tous les rôles : spectateurs, témoins, tel l'ex-ministre de la Justice Stanislas Mbonampeka, n°55 sur la liste des suspects, et même avocats de la défense, l'un d'eux figurant aussi sur une liste ! Dans le public se trouve une autre personne ciblée : Anastase Munyandekwe. Il est aujourd'hui porte-parole des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Ce mouvement est hostile au président Kagame, qui tient les FDLR pour une bande de génocidaires. Munyandekwe, un gros poisson ? « Ces listes ne sont pas sérieuses, répond cet homme de 57 ans, qui était jusqu'il y a peu chauffeur de taxi à Bruxelles. En tant que fonctionnaire à la poste, j'étais en voyage d'études au Sénégal depuis le 6 mars 1994, et je ne suis jamais rentré au Rwanda depuis lors. Comment aurais-je pu participer au génocide ? » Il contre-attaque : « Et moi, qui va me rendre justice ? Après avoir pris Butare, l'armée de Kagame a tué ma fille de 13 ans ainsi que

mon frère. » L'homme dit avoir écrit au procureur rwandais pour savoir ce qu'on lui reproche : « Je n'ai jamais eu de réponse. »

Autre spectateur assidu, également parmi les 93 « suspects » : Shingiro Mbonyumutwa, ancien ministre sous Habyarimana. Domicilié à Anderlecht, il est aussi le fils du premier président rwandais, héros de la « révolution hutu » de 1959. Le 21 avril 1994, en plein génocide, il joue la carte de la peur sur Radio Rwanda : « Imaginez donc ces Tutsi qui viennent de l'extérieur et qui, arrivés au Rwanda, se mettraient à se venger des ennemis qui les ont retenus dehors pendant trente ans. Ils vont exterminer, exterminer, exterminer... Ils vont t'exterminer jusqu'à ce qu'ils restent seuls dans ce pays (...) Et que personne ne ralentisse l'effort ! » Shingiro, comme on l'ap-

« Notre pays concentre sur son territoire un nombre ahurissant de suspects »

pelle, se défend d'avoir tenu de tels propos : « Tirés du contexte », « Mal traduits », « J'ai parlé d'agresseurs, non de Tutsi », etc. Il ergote encore sur la réalité du génocide : « Comme je n'ai pas assisté aux tueries, je ne peux pas connaître les intentions des tueurs. »

Epinglé dans la célèbre pièce *Rwanda 94* de la troupe liégeoise Groupov, Shingiro a saisi la justice pour exiger le retrait du passage litigieux. La cour d'appel de Liège l'a débouté, bien que la procédure se poursuive sur le fond. Le Groupov a notamment fait valoir que Shingiro a travaillé comme chef de cabinet du Premier ministre intérimaire Jean Kambanda. Or celui-ci a été condamné à vie par le Tribunal pénal international pour le Rwanda. « Je n'ai jamais eu de fonction officielle », réplique Shingiro. La Belgique s'est entre-temps dessaisie de son dossier au profit du TPIR. Le temps profitera sans doute à l'ex-ministre : le mandat du TPIR s'achève en 2010 ; celui-ci ne rendra sans doute qu'une cinquantaine de jugements à peine. Beaucoup de suspects profiteront de l'aubaine pour échapper définitivement à toute poursuite...

Egalement inscrit sur des listes, Séraphin Rwabukumba, est beaucoup plus discret. En 1994, ce ●●●

B E L G I Q U E



Protais Zigiranyirazo et Séraphin Rwabukumba (ici, au début des années 1990) : le premier a été arrêté en Belgique en 2001 et déféré au TPIR.



Anastase Munyandekwe : « Je n'étais pas au Rwanda au moment du génocide. »

●●● beau-frère du président Habyarimana fut évacué du Rwanda par les Français, en même temps que la veuve du président. Domicilié à Forest, Rwabukumba fait l'objet d'une instruction dans le cadre de la mort des trois enseignants belges assassinés le 7 avril 1994, au lendemain de l'attentat contre l'avion d'Habyarimana, et le même jour où les dix Casques bleus ont été assassinés.

« Son nom est régulièrement cité, mais nous ne pouvons produire aucune preuve contre lui », répètent les enquêteurs belges. Ancien cadre de la Banque nationale du Rwanda, Rwabukumba nie tout, y compris la vente d'armes aux forces des génocidaires. En attendant, on ne sait toujours pas pourquoi les trois jeunes Belges ont été massacrés.

D'autres cas de Rwandais vivant en

Belgique ? L'abbé Joseph Sagahutu, par exemple. Dans un rapport d'African Rights de 1999, ce prêtre est accusé d'avoir collaboré avec le bourgmestre de Kivu, près de la frontière burundaise, à la mise en place de patrouilles chargées d'empêcher les Tutsi de fuir la commune. Les massacres auraient ensuite commencé. Il y a aussi le colonel Edouard Hakizimana, que des prisonniers entendus par African Rights accusent d'avoir participé à une tuerie le 7 ou le 8 juin 1994 dans une maison des Frères jésuites à Nyamirambo, un quartier de Kigali. Vrai, faux ? Au Rwanda, le chemin de la vérité est parsemé de pièges et de mensonges...

A travers les mailles du filet

Pour Bernadette Trachte-Mukagasana, du collectif des parties civiles, le combat est épuisant : « On nous répète sans cesse : mais qu'attend-on pour arrêter tous ces gens ? Mais vous n'imaginez pas le travail nécessaire pour traîner un suspect devant un tribunal. Il faut des preuves, des témoignages, des commissions rogatoires... et de la volonté judiciaire. » Et tant qu'il n'y a pas eu jugement, les personnes incriminées sont présumées innocentes. Depuis 2002, le Conseil de l'Union européenne a mis en place un « réseau européen de points de contact concernant les personnes responsables de génocide ». Il vient de se réunir à La Haye avec des représentants du Rwanda et du TPIR. Mais ses recommandations ne sont guère suivies d'effet. Aussi, les génocidaires passent aisément les mailles du filet. Et l'impunité perdure, au désespoir des victimes. ●

François Janne d'Othée

Une charité... sélective ?

Jean-Baptiste Rutihunza, 49 ans, était représentant des Frères de la charité de Gand dans un centre pour handicapés à Gatagara. Il vit aujourd'hui dans une maison de la congrégation près de Termonde. Au Rwanda, il est le n°1 309 sur la liste des suspects de génocide de première catégorie. African Rights a recueilli des témoignages a priori accablants contre cet homme, qui fait aussi l'objet d'une plainte déposée par une Belgo-Rwandaise domiciliée à Tamines, au nom de membres de sa famille. Parmi ces témoignages, celui d'Emile Mudaheranwa : « Le 21 avril 1994, nous nous sommes réfugiés au centre de Gatagara, raconte ce technicien en orthopédie. Nous étions très nombreux. Rutihunza ne nous a pas très bien accueillis. Nous nous sommes arran-

gés dans des salles, ateliers et autres milieux à l'intérieur du centre. Le jour suivant, Rutihunza a ordonné qu'on détruise les maisons des Tutsi. Le 24 avril, les tueries ont commencé. On ne tuait pas en masse, mais d'une manière sélective. Le comité faisait une liste, chaque nuit, des gens à tuer tout le jour suivant. En cas de doute, Rutihunza recourait aux archives pour voir si dans son dossier elle est tutsi. » Beaucoup de témoignages, dont ceux provenant des *gaçaga* (NDLR : tribunaux populaires),

iraient dans le même sens. « Ce qui me hante, poursuit Emile, c'est que les gens comme Rutihunza et ses suites continuent à circuler par le monde entier. Celui qui a fait tuer les enfants et les femmes qu'il devait garder ! Celui qui a même abandonné les enfants handicapés qui ne pouvaient même pas se préparer de la nourriture ! S'il n'a pas fait le génocide, qu'est-ce qu'il a fait ? » Mis hors de cause par d'autres témoins, Rutihunza était prêt à nous donner sa version. Ses supérieurs l'en ont dissuadé. ● **F.J.O.**



Le centre pour handicapés à Gatagara.

BEATRICE PETIT